LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

INFORMATION

REPRISE D'AUTONOMIE (Section Locale ou Sportive)

Règlements Généraux – Article 1.4.6

REPRISE D'AUTONOMIE D'UNE SECTION SPORTIVE D'UN CLUB OMNISPORTS (Circulaire Administrative 2017-2018 – Art. 1.9)

En cas de dissolution d'un club omnisports, la section athlétisme du club, ayant une personnalité juridique ou non, devra pour être affiliée, adresser à la FFA, par l'intermédiaire de sa ligue :
- les procès verbaux de l'assemblée Générale du club Omnisports ayant décidé de la dissolution
- la justification de la prise en considération de la dissolution pour l'autorité administrative (Préfecture)
- un dossier d'affiliation, sans y joindre le bordereau de création de 5 licences

Le club ainsi créé bénéficiera du numéro d'affiliation antérieur.

REPRISE D'AUTONOMIE D'UNE SECTION LOCALE

Si une section locale veut reprendre son autonomie, la demande devra être formulée auprès de la FFA (par l'intermédiaire de la Ligue) avant le 31 octobre 2017 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2018 (Règlements Généraux Article 1.4.6)

Cette demande inclura :

- **Copie de la lettre de demande de radiation (envoyée en recommandé)**
- **Copie de l'accusé de réception de la demande de radiation signé par le Club Maître**
- **Un dossier complet d'affiliation comprenant :**

  - La *demande d'affiliation* signée
  - Les statuts de l'association dans lesquels doit clairement apparaître dans l'objet « l'organisation et le développement de la pratique de l'athlétisme et/ou l'organisation de manifestation d'Athlétisme » - *Télécharger un modèle de statuts club*
  - Le récépissé de dépôt de la déclaration en Préfecture
  - Le *formulaire de renseignements généraux*
  - Le dépôt d'une demande d'au minimum 5 licences. Le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général doivent obligatoirement figurer sur ce bordereau, sauf s'ils sont déjà licenciés dans un autre club. *Télécharger le bordereau de demande de licence*

PARTENAIRES OFFICIELS
La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Casino restauration · AG2R LA MONDIALE

- Le *formulaire de demande de licence* de chaque membre complété et signé ainsi que le certificat médical valide (**moins de 6 mois**).

Attention, la mention d' « absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition est OBLIGATOIRE pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running.

Certificat Médical Baby Athlé, Evéil Athlé, Enfant 11-15 ans et Poussin
Certificat Médical Compétition : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running
Certificat Médical Athlé Santé,

- Deux chèques bancaires à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme : le premier du montant de la cotisation annuelle de l'Association (entre **187 et 235 euros** selon votre département pour la saison 2017-2018), le second d'un montant suffisant pour l'approvisionnement du compte SI-FFA pour la saisie de vos licences.

Le tableau des montants des parts licences et cotisations 2017-2018 est disponible ICI

A noter qu'une section locale peut demander à la fois sa sortie d'un club maître et son intégration à un nouveau club maître. Les deux demandes seront faites avant le 31 octobre 2017 pour une mise en application au 1er janvier 2018

PARTENAIRES OFFICIELS
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Casino restauration
AG2R LA MONDIALE